

# Le sergent Tubiana et la LDH me traînent encore au tribunal !

écrit par Christine Tasin | 25 mai 2016



Ils ont un problème avec l'expression "tirer dans le tas", à la LDH. Ils avaient déjà porté plainte contre moi pour un [article](#) écrit pour *Boulevard Voltaire* à cause de cette expression (le tribunal a jugé qu'elle ne posait pas de problème mais m'a condamnée pour une autre.- j'attends le résultat du recours en cassation-).



Bref, j'étais convoquée hier à la Brigade de répression de la délinquance à la personne (ou quelque chose comme ça ) pour un article écrit le premier mars 2016, après une nuit d'émeutes à Calais. Des migrants avaient passé la nuit à mettre des bâtons dans les roues et dans les pare-brise des camions, avec d'autres projectiles, barres de fer, blocs de béton et tutti quanti.

Les images des 3 videos rendent fou de colère et de révolte. Comment peut-on laisser nos routiers vivre de telles horreurs ?

<http://resistancerepublicaine.com/2016/03/01/calais-tirer-dans-le-tas-des-fauteurs-de-trouble-cest-la-seule-solution/>

Les routiers ? Tubiana s'en fout. Ils se lèvent tôt, ils se couchent tard, ils ne sont jamais chez eux, ils dorment peu, souvent dans leur camion, ils sont corvéables à merci, conduisant, nettoyant, réparant, déchargeant, chargeant, faisant la compta quand ils sont à leur compte. La LDH ne peut pas attendre quoi que ce soit d'eux, et surtout pas de subventions. Par contre, les djihadistes et autres terroristes qui nous menacent, dont certains sont déguisés en "migrants" tabassant les routiers... Là il y a moyen de pleurnicher auprès des municipalités, des régions et de l'Etat pour obtenir des centaines de milliers d'euros sous prétexte de les aider à se défendre contre les salauds de Français qui ne veulent pas être envahis et remplacés.

J'ai donc confirmé que oui j'étais bien l'auteur de l'article et que j'étais bien la directrice de publication du site *Résistance républicaine*. Je vois d'ici les étincelles de convoitise dans les yeux de Tubiana qui va pouvoir réclamer ma condamnation à double titre et de généreux subsides pour la LDH... qui le fait vivre. Je n'ai jamais trop compris comment on peut, en droit français, être à la fois président d'une association droidelhomiste et son avocat, sachant que toute plainte générée par l'association va faire gagner des sous à l'avocat... Or Tubiana a été l'un et l'autre, de 2000 à 2005... Et ils continuent d'être un militant de premier plan de la LDH et son avocat... Il y a là quelque chose qui me fait penser à la concussion, à moins qu'il ne s'agisse de confusion d'intérêts et autres subtilités juridiques que nos juristes vont se faire un plaisir de nous expliquer.

Il semble pourtant normal de demander que la police fasse régner l'ordre et tire dans le tas de djihadistes et autres émeutiers menaçant la vie du pékin moyen s'il n'y a pas d'autre moyen de les arrêter ! La LDH a-t-elle porté plainte contre les policiers qui ont tiré sur Mohamed Merah ou sur les

membres du Raid qui ont tué le preneur d'otage de la maternelle de Neuilly en 1993 ?

Je ne crois pas, bien qu'ils en soient capables. Il est clair néanmoins que, pour la LDH, quand les agresseurs, attaquants, preneurs d'otage et autres djihadistes ne sont pas français d'origine ou sont musulmans, on n'a pas le droit d'évoquer les moyens de défense radicaux que devrait utiliser une police dépassée par les évènements.

La triste réalité de la LDH est bien celle-ci. Il ne faudrait pas évoquer de moyens de défense radicaux quand les attaquants ne sont pas français d'origine. Je devrais essayer d'écrire un article évoquant des miliciens "antifas" tirant dans le tas des policiers pour savoir si le sergent Tubiana porterait plainte contre moi... Etrangement aussi, quand des musulmans tirent dans le tas de jeunes assistant à un concert au Bataclan, la LDH ne traîne pas au tribunal Boubakeur, Oubrou, Lasfar ou KBIBECH ( président du CFCM) pour leur demander raison de ce qu'ils enseignent dans les mosquées fréquentées par les terroristes...



Ludovic Trarieux, qui a créé en 1898 la LDH en défense de Dreyfus, doit se retourner dans sa tombe en voyant que son bébé, son association, défend dorénavant ceux qui, au nom de l'islam, attaquent les juifs en poursuivant les patriotes et autres défenseurs de la patrie !

C'est que, à la LDH, la préférence étrangère a pris le dessus sur la dénonciation des atteintes aux droits de l'homme, surtout que, pour l'officine tubianesque, l'islam est devenu le saint des saints. La LDH a osé reprocher à Redeker, menacé de mort, qui se cache depuis des années pour échapper à une fatwa, d'avoir critiqué l'islam et non l'islamisme... Ce qui vaut approbation implicite de la fatwa... Belle défense des Droits de l'homme et de la liberté d'expression !



Bref, la LDH est devenue une officine ou plutôt une milice destinée à imposer les étrangers en France. Elle a complètement oublié sa vocation de défendre tous les hommes...

L'aide aux immigrés

À la fin du xx<sup>e</sup> siècle, la législation de plus en plus restrictive sur **le droit des étrangers**<sup>[réf. nécessaire]</sup> **fournit la plus grande partie de son activité contentieuse**. En 1979, La LDH prend position contre le projet d'une « aide » aux immigrés qui s'engageraient à quitter définitivement la France.

Elle milite pour l'abolition des lois restrictives les concernant (ordonnance de 1945 sur les étrangers, loi Pasqua, loi Debré...), pour la **régularisation de tous les sans-papiers**, pour la reconnaissance des diplômes des médecins étrangers, et, depuis 1980, **pour le droit de vote des résidents étrangers** aux élections locales. Elle critique aussi l'inflation législative concernant le droit pénal et l'extension de la vidéosurveillance.

Source Wikipedia

Bref, la LDH, une officine au service de ceux qui veulent détruire la France. C'est une véritable médaille de la légion d'honneur que d'être poursuivie par de tels personnages.

C'est grâce à vous, lecteurs, adhérents et Résistants que nous pourrons malgré tout continuer notre travail, vous qui, à chaque procès, nous envoyez de quoi faire face aux frais de justice.

***Pour soutenir Résistance républicaine financièrement, cliquez sur <http://resistancerepublicaine.com/don/> et choisissez le montant de votre don ou bien envoyez un chèque à Résistance républicaine, 101 avenue du général Leclerc, 75685 Paris cedex 14***